Nations Unies S/PV.6493



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6493[e] séance

Jeudi 3 mars 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Marinčić
	Brésil	Mme Viotti
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Ravindra
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Libéria

Lettre datée du 11 février 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/74)

11-25077 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements à la Présidente sortante

Le Président (*parle en chinois*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M[me] Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2011. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Viotti et aux membres de sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Souhaits de bienvenue au nouveau Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais, au début de la présente séance, souhaiter, au nom du Conseil, une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Noël Nelson Messone. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Lettre datée du 11 février 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/74)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Sierra Leone à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/106, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/74, qui contient une lettre datée du 11 février 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1971 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 15.